

**INAMI**

Institut National d'Assurance Maladie • Invalidité

**SERVICE DES SOINS DE SANTE**

**Correspondant:** Cellule Soins Efficaces

**E-mail:** [appropriatecare@riziv-inami.fgov.be](mailto:appropriatecare@riziv-inami.fgov.be)

**Notre réf:** 1802/CO/2020.45

**Bruxelles,**

**À l'attention des organisations professionnelles et des associations scientifiques en matière de médecine et d'art dentaire**

**Concerne : analyse des variations de pratiques médicales**

Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère,

La cellule « Soins Efficaces » de l'INAMI étudie depuis 2017 les variations de pratiques de manière standardisée. Une première série de rapports d'analyse sur une quarantaine de thèmes concernant les variations de pratiques vient d'être actualisée, enrichie et publiée sur le site web [www.belgiqueenbonnesante.be](http://www.belgiqueenbonnesante.be).

Ces rapports d'analyse, qui visent à permettre aux prestataires de soins de santé de remettre en question leurs propres pratiques sur la base des variations identifiées, constituent également un premier pas vers un dialogue constructif sur les pratiques actuelles.

Le libre accès à ces rapports favorise une réflexion objective et publique sur les thèmes abordés et ouvre un dialogue constructif sur les pratiques actuelles afin d'améliorer l'accessibilité, l'équité, la qualité et l'efficacité des systèmes de soins de santé. Le constat qu'il existe des variations de pratiques pourrait indiquer une utilisation non optimale des moyens.

Chaque rapport se concentre sur un thème médical particulier (dans le champ de la prévention, du diagnostic, du traitement ou du suivi). Chaque analyse met en évidence de manière standardisée les variations de pratiques sous différents angles : sexe, âge, statut social des assurés Belges, type de traitement, aspect géographique, choix et évolution des techniques.

Vous trouverez davantage d'explications, notamment sur les critères de sélection utilisés pour les thèmes abordés, sur le site web de l'INAMI : <https://www.inami.fgov.be>.

Il y a plusieurs éléments qui peuvent expliquer les différences constatées, liés à la demande et à l'offre de soins ou à certains facteurs environnementaux qui jouent un rôle tant pour le patient que pour le dispensateur de soins. L'INAMI souhaite coopérer en ce sens avec les associations professionnelles et scientifiques.

Nous invitons dès lors chaque association médico-scientifique à prendre connaissance des analyses de données publiées, mais aussi à poursuivre l'échange d'idées en coopération avec la cellule Soins Efficaces.

L'objectif de cette coopération est tout d'abord de clarifier ensemble les variations éventuelles, d'affiner et de compléter les analyses réalisées, de mettre les analyses en perspective avec la réalité de la pratique quotidienne, le contexte épidémiologique, le contexte international et les recommandations en vigueur en vue du développement et de la mise en œuvre d'une stratégie d'action. Les organisations professionnelles et les associations scientifiques sont également invitées à suggérer d'autres thèmes qui pourront être analysés selon la même méthodologie.

L'INAMI vise à établir, avec chaque spécialité pour certains thèmes choisis en concertation, une stratégie d'action dont les conclusions et recommandations seront soutenues par les organisations professionnelles et associations scientifiques de la discipline concernée. Il serait donc souhaitable que le plus grand nombre possible d'organisations professionnelles et d'associations scientifiques d'une même discipline médicale participent conjointement aux analyses. Cette coopération souhaitée est également mentionnée dans les sections 6.7.1 et 6.7.2 de l'Accord national médico-mutualiste 2020 :

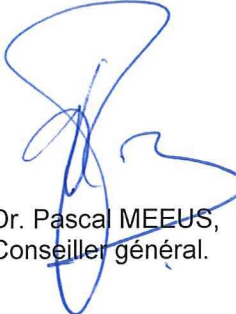
[https://www.riziv.fgov.be/SiteCollectionDocuments/accord\\_medecins\\_mutualites\\_2020.pdf](https://www.riziv.fgov.be/SiteCollectionDocuments/accord_medecins_mutualites_2020.pdf).

L'INAMI prévoit la possibilité de conclure un contrat de collaboration entre l'INAMI et une association scientifique autour d'un thème choisi ensemble.

Pour toute question ou réaction, n'hésitez pas à contacter l'INAMI à l'adresse courriel [appropriatecare@riziv-inami.fgov.be](mailto:appropriatecare@riziv-inami.fgov.be).

Enfin, nous profitons de l'occasion pour vous informer de la campagne de feed-back de la cellule Soins Efficaces en décembre 2019 concernant le comportement de prescription des spécialistes dans la pratique ambulatoire à l'égard de certains médicaments. Vous trouverez le feed-back et toutes les informations utiles relatives à cette campagne sur le site internet de l'INAMI : [www.inami.fgov.be](http://www.inami.fgov.be). Pour cela, suivez ce chemin : Accueil » Professionnels » Professionnels de la santé » Médecins » Qualité des soins » Rapports d'activité individuels et feed-back.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Dr. Pascal MEEUS,  
Conseiller général.